

CANTON DU VALAIS ARRONDISSEMENT DU BAS-VALAIS

COMMUNE DE CHAMOSON

FOLIO 01 cad. / 49 MF en cours

Prile, La Losentse

CADASTRE FORESTIER

Mise à l'enquête selon art. 10, al.2 et art.13, al.1 de la loi fédéral sur les forêts

LEGENDE :

- E2**

 - Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtrir et leurs environnements immédiats, avec piquetage par le service forestier et relevé par le géomètre.
 - Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâtrir
 - Limite de la zone à bâtrir ou similaire

Le Géomètre :

L'Ingénieur forestier :

La Comm



Riddes, le 10.12.2014

1-10

Homologue par le Conseil d'Etat
en séance du **17 AOUT 2016**

Droit de sceau: F

